



Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. 7627 **Projet de loi portant dérogation aux articles L. 524-1, L. 524-2, L. 524-5, L. 541-1 et L. 541-2 du Code du travail**
- Rapporteur : Monsieur Georges Engel

- Examen et adoption du projet de rapport
2. **Divers**

*

Présents : M. Carlo Back, M. Marc Baum, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Charles Margue, M. Marc Spautz

M. Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Mme Nadine Welter, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Pim Knaff, M. Gilles Roth

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission

*

1. 7627 **Projet de loi portant dérogation aux articles L. 524-1, L. 524-2, L. 524-5, L. 541-1 et L. 541-2 du Code du travail**

Monsieur le Président-Rapporteur, Georges Engel, informe les membres de la commission que le projet de rapport relatif au projet de loi 7627 vient d'être complété par les résumés des avis des chambres professionnelles.

L'orateur rappelle que le Conseil d'État n'avait pas d'objection fondamentale à formuler dans son avis du 10 juillet 2020.

Quant à l'avis du 13 juillet 2020 de la Chambre des Salariés (CSL), Monsieur le Président-Rapporteur signale que la CSL souhaite, dans un souci de sécurité juridique, que des dispositions transitoires soient prévues afin de régler de manière claire la question des contrats en cours au jour de l'entrée en vigueur de la future loi. En outre, la CSL considère que certaines mesures visent dorénavant les demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans et ne constituent donc pas vraiment un instrument de lutte contre le chômage des jeunes qui a connu la plus forte progression au cours de ces derniers mois.

Monsieur le Ministre Dan Kersch réagit à propos de la dernière remarque de la CSL évoquée par Monsieur le Président-Rapporteur. Il donne à considérer que les contrats de réinsertion-emploi (CRE) s'appliquent désormais certes à des bénéficiaires âgés de 30 ans et plus, mais qu'il existe aussi l'instrument des contrats d'initiation à l'emploi (CIE) à l'intention des jeunes de moins de 30 ans. L'orateur entend dès lors relativiser les propos de la CSL.

Monsieur le Président fait procéder au vote du projet de rapport relatif au projet de loi 7627. Ledit rapport est adopté par la commission avec l'abstention de Monsieur le Député Marc Baum.

La commission propose le modèle de base pour le débat à la séance plénière.

2. Divers

Il est confirmé qu'une réunion jointe aura lieu le 20 juillet 2020 à 15 :30 heures avec la Commission de la Justice, notamment au sujet de la problématique de l'esclavage moderne. Cette réunion est censée se terminer endéans une heure afin d'éviter d'empiéter sur la réunion de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle.

Luxembourg, le 16 juillet 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

Le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et
de la Sécurité sociale,
Georges Engel